



DIRECTEUR DE RENCONTRE – QUIZ

1. Quelques-unes des responsabilités du directeur de rencontre sont de:
 - a) organiser et planifier la rencontre,
 - b) s'assurer de la disponibilité de la piscine et en faire la réservation
 - c) se procurer l'équipement nécessaire tel que ; ordinateur, photocopieur, système de chronométrage supplémentaire,
 - d) recruter les officiels et leur assigner leurs fonctions
 - e) faire fonctionner l'équipement de classement automatique
 - f) préparer et envoyer l'invitation
 - g) fournir au commis de course des cartes de chronométrage
 - h) dresser la liste des nageurs par épreuve ou par série
 - i) s'assurer que chaque course se déroule équitablement
 - j) publier les résultats
 - k) pour chaque épreuve, s'assurer que le nom des nageurs disqualifiés apparaît à la fin de la liste des résultats
 - l) traiter les demandes d'homologation de records
 - m) présider tout jury d'appel
 - n) acheter les prix
 - o) prévoir l'approvisionnement des officiels en nourriture
 - p) organiser les procédures d'échauffement
 - q) afficher les règlements de sécurité pour l'échauffement de Natation Canada
 - r) obtenir la sanction pour la rencontre
 - s) préparer un budget pour la rencontre
 - t) a, b, c, d, e, f, g, h, j, k, l, m, n, o, p, q, r, s
 - u) toutes ces réponses

2. Une rencontre « ouverte » est:
 - a) accessible aux nageurs qui ne sont pas groupe d'âge
 - b) accessible à tous les nageurs affiliés à Natation Canada
 - c) accessible à tous les groupes d'âge, mais limitée à une province
 - d) tenue à l'extérieur en eau libre

3. Une épreuve « senior » est une épreuve pour laquelle:
 - a) il n'y a pas de restriction d'âge
 - b) les nageurs ont 18 ans et plus
 - c) seuls les maîtres nageurs sont acceptés



4. Les groupes d'âge suivants sont reconnus pour la tenue des records de Natation Canada:
- a) 10 ans et moins
 - b) 11-12 ans
 - c) 13 ans
 - d) 14-15 ans
 - e) 15-17 ans
 - f) 13-14 ans
 - g) 15 ans et plus
 - h) 8 ans et moins
 - i) b, d, e
 - j) b, e, f
5. Pour que ses résultats soient officiellement acceptés comme records de Natation Canada ou comme preuve future de qualification, la rencontre doit:
- a) être désignée « rencontre ouverte »
 - b) être sanctionnée par la section provinciale
 - c) utiliser un équipement de classement automatique approuvé
6. Les demandes de sanction sont adressées au:
- a) bureau national de Natation Canada
 - b) bureau de la section provinciale
 - c) président des officiels de la province
 - d) officier de sanction de la province désigné par l'association
 - e) <https://registration.swimming.ca/Login.aspx>
7. Une demande de sanction:
- a) doit être présentée pour chaque rencontre
 - b) doit inclure une copie de la trousse d'informations de la rencontre
 - c) est exigée pour les épreuves contre la montre
 - d) toutes ces réponses
8. Pour les rencontres où les couloirs sont attribués d'avance, la responsabilité d'attribuer les couloirs pour chaque épreuve incombe:
- a) au juge-arbitre
 - b) au directeur de rencontre
 - c) commis de course
 - d) contrôleur à la sécurité



9. L'expression « parcours court » désigne:
- a) une piscine de 25 verges
 - b) une rencontre dans une piscine de 25 verges
 - c) une rencontre dans une piscine de 50 mètres
 - d) une piscine de 25 mètres
10. Des compétitions sanctionnées par Natation Canada peuvent se dérouler dans des piscines non réglementaires:
- a) en aucun temps
 - b) au niveau local ou provincial seulement
 - c) durant la saison estivale
 - d) a & c
11. La trousse d'informations d'une rencontre doit contenir:
- a) les dates de la rencontre ainsi que l'heure du début de chaque session
 - b) la liste des officiels majeurs – directeur de rencontre et coordonnateur de la compétition
 - c) la liste des épreuves et les temps de qualification
 - d) les temps de déqualification (si applicable)
 - e) les temps de disqualification
 - f) les frais et les modalités d'inscription
 - g) des renseignements au sujet du logement et du transport
 - h) des propositions pour modifier les règlements
 - i) des renseignements au sujet de la piscine (dimension, nombre de couloirs, etc.)
 - j) des renseignements au sujet du pointage et des prix
 - k) la procédure à suivre pour les forfaits, les inscriptions tardives, etc.
 - l) la liste des clubs invités, si approprié
 - m) les règles relatives aux finales et finales consolation, si approprié
 - n) les procédures de sécurité pour l'échauffement
 - o) a, b, c, d, f, g, i, j, k, l, m, n
 - p) toutes ces réponses



12. Le jury d'appel:
- a) doit être présidé par le directeur de la rencontre ou son représentant
 - b) doit être composé d'un nombre impair de membres
 - c) doit comprendre le juge-arbitre comme membre votant
 - d) peut autoriser la présence de tout officiel intéressé à y assister
 - e) doit se réunir pendant ou immédiatement après la session en question
 - f) doit recevoir les témoignages du protestataire, du juge-arbitre et de la personne dont la décision est contestée
 - g) doit prendre une décision le jour même de la réclamation
 - h) doit prendre la décision finale
 - i) a, b, e, f, g, h
 - j) toutes ces réponses
13. Les responsabilités du directeur de rencontre concernant les procédures d'échauffement doivent être de:
- a) assigner les couloirs aux équipes
 - b) augmenter le nombre de couloirs de vitesse lorsque la situation l'exige
 - c) limiter le nombre de nageurs dans la piscine
 - d) vérifier les abords de la piscine afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'endroit dangereux
 - e) assigner des contrôleurs à la sécurité durant l'échauffement, en collaboration avec le coordonnateur de la compétition
 - f) afficher les procédures d'échauffement bien en vue sur la plage de la piscine
 - g) toutes ces réponses
14. La liste des résultats officiels d'une rencontre doit être envoyée:
- a) au bureau de Natation Canada ou de la section provinciale qui a sanctionné la rencontre
 - b) au président du comité des officiels, des compétitions et des règlements
 - c) à chaque club participant
 - d) à tous les clubs de la province où s'est tenue la rencontre
 - e) à la section provinciale des clubs hors province
 - f) <https://registration.swimming.ca/login.aspx>
 - g) a & f
15. À la fin d'une rencontre, les fonctions du directeur de rencontre devront comprendre:
- a) télécharger les résultats sur le site web de Natation Canada dans les 48 heures
 - b) s'assurer que les résultats et le pointage sont exacts
 - c) télécharger les résultats sur votre site web
 - d) faire parvenir les remerciements
 - e) a, b, c
 - f) toutes ces réponses